

PENSIONS DE FAMILLE ET RÉSIDENCES ACCUEIL EN ÎLE-DE-FRANCE :

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES TERRITOIRES



Les pensions de famille et les résidences accueil sont des solutions de logement accompagné pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale. Elles s'inscrivent dans la politique de lutte contre le sans-abrisme et de Logement d'Abord portée par l'État. La production de ces dispositifs est fortement encouragée en Île-de-France, compte-tenu des besoins existants : le SRHH fixe ainsi un objectif de 3 100 nouvelles places à créer entre 2024 et 2030 sur l'ensemble des départements franciliens. Dans ce cadre, les aménageurs du Grand Paris Express et les services de l'État sont fortement mobilisés pour permettre notamment l'ouverture de pensions de familles dans chaque nouveau quartier de gare.

En 2026, près de 4 700 places de pensions de famille et résidences accueil sont proposées en Île-de-France, et près de 2 500 places supplémentaires devraient ouvrir dans les prochaines années.

Ce document vous présente ce qu'est **une pension de famille** et l'intérêt de ce type de projet pour votre territoire. Il a été réalisé par la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl) Île-de-France et l'association francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (Affil).

QU'EST-CE QU'UNE PENSION DE FAMILLE ?

Les pensions de famille s'adressent à des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, ayant eu pour la plupart un parcours de rue et/ou fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire. Leur situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

Les résidents étant presque exclusivement des personnes seules, le terme "famille" renvoie à l'esprit familial qui règne au sein de ces structures, et non à l'accueil de familles.

Ces structures sont gérées par des associations et généralement produites par des propriétaires bailleurs sociaux, ce qui garantit la bonne gestion et la pérennité du lieu.

ET UNE RÉSIDENCE-ACCUEIL ?

La résidence-accueil est une forme particulière de pension de famille. Elle a la spécificité de pouvoir accueillir des personnes en situation de précarité et d'isolement social ayant un ou des troubles psychiques stabilisés et qui sont suffisamment autonomes pour accéder à un logement adapté. Des conventionnements sont passés par la résidence accueil avec les structures médicales ou médico-sociales du territoire pour permettre un accompagnement et des soins adaptés aux besoins des résidents (protocole d'accord avec un hôpital psychiatrique, services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés -Samsah-, etc.).

QU'APPORTE UNE PENSION DE FAMILLE AUX PERSONNES ACCUEILLIES ?

Les résidents sont accueillis dans des logements autonomes et généralement meublés, sans limite de durée de séjour. Au sein d'un collectif de petite taille, ils bénéficient d'un accompagnement assuré par du personnel présent sur place quotidiennement. Les résidents trouvent dans ces pensions de famille, des lieux de vie chaleureux, renouent avec la vie sociale et réapprennent à gérer, en autonomie, un logement.

Les résidents s'acquittent d'une redevance et peuvent bénéficier de l'aide personnelle au logement (aide personnalisée au logement – APL- « foyer »).

TAILLE ET FINANCEMENT DES PENSIONS DE FAMILLE

→ La taille moyenne est de 25 places pour les pensions de famille et de 20 pour les résidences accueil, du studio au T2

→ L'État finance le coût d'accompagnement (19,50 €/ place/ jour soit un financement global de 178 000 € par an pour une pension de familles de 25 places) et apporte un soutien à l'investissement, via le fond national des aides à la pierre (FNAP), en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou en PLAI adapté. Les collectivités locales délivrent notamment les permis de construire et participent généralement en garantissant les emprunts.



PENSION DE FAMILLE «LA MAISON DE L'ESPOIR» à Maurepas (78)

Propriétaire et gestionnaire : Freha

Ouvert depuis 2021

Logements répartis sur 3 petits immeubles / maisons de villes à la suite d'une réhabilitation complète

25 logements dont 3 logements pour couples

2 travailleurs sociaux sur place quotidiennement

Réservataires : État (SIAO), Freha, ville, Action Logement

Quartier résidentiel, plusieurs bus dans un rayon de 500m, gare de RER à 15 minutes à pied

10 BONNES RAISONS POUR DÉVELOPPER UNE PENSION DE FAMILLE SUR VOTRE TERRITOIRE

- 1 Une pension de famille est une **solution de logement pour un public à faible niveau de ressources**.
- 2 Les logements créés en pension de famille entrent **dans le décompte de la loi SRU**.
- 3 Une pension de famille **peut accueillir des résidents de la commune**.
- 4 Une pension de famille propose **une présence quotidienne sur place assurée par un ou plusieurs hôtes**.
- 5 Une pension de famille accueille en très grande majorité un **public d'adultes seuls**, qui bénéficie sur place **d'espaces de vie collective**. Dans les résidences accueil, l'accent est mis sur le public souffrant de troubles psychiatriques.
- 6 Une pension de famille accueille **entre 20 et 25 personnes**. Grâce à sa taille, elle peut **s'insérer facilement dans l'environnement urbain**.
- 7 Une pension de famille est **développée en partenariat avec les acteurs locaux** (propriétaire bailleur social, association gestionnaire, services de la ville, services de l'État, SIAO...).
- 8 Le fonctionnement des pensions de familles est **financé par l'État de façon stable et pérenne**.
- 9 Une pension de famille est une structure **ouverte sur l'extérieur, s'insérant dans la vie du quartier** et nouant des partenariats avec les structures locales (sociales, médico-sociales, sanitaires, associatives).
- 10 La pension de famille est un outil qui a montré sa **pertinence en matière d'insertion des personnes** au long parcours de rue et d'hébergement.



PENSION DE FAMILLE ET RÉSIDENCE ACCUEIL aux Pavillons-sous-Bois (93)

Propriétaire : groupe Polylogis

Gestionnaire : Cités Caritas

Bâtiment ouvert en 2017

Accolé à une résidence de logement locatif classique

32 logements : 21 logements pour la pension de famille et 11 logements pour la résidence accueil.

2,5 travailleurs sociaux (ETP) sur place quotidiennement

Réservataires : État (SIAO), ville de Pavillons-Sous-Bois, centre médico-psychologique (CMP), Cités Caritas

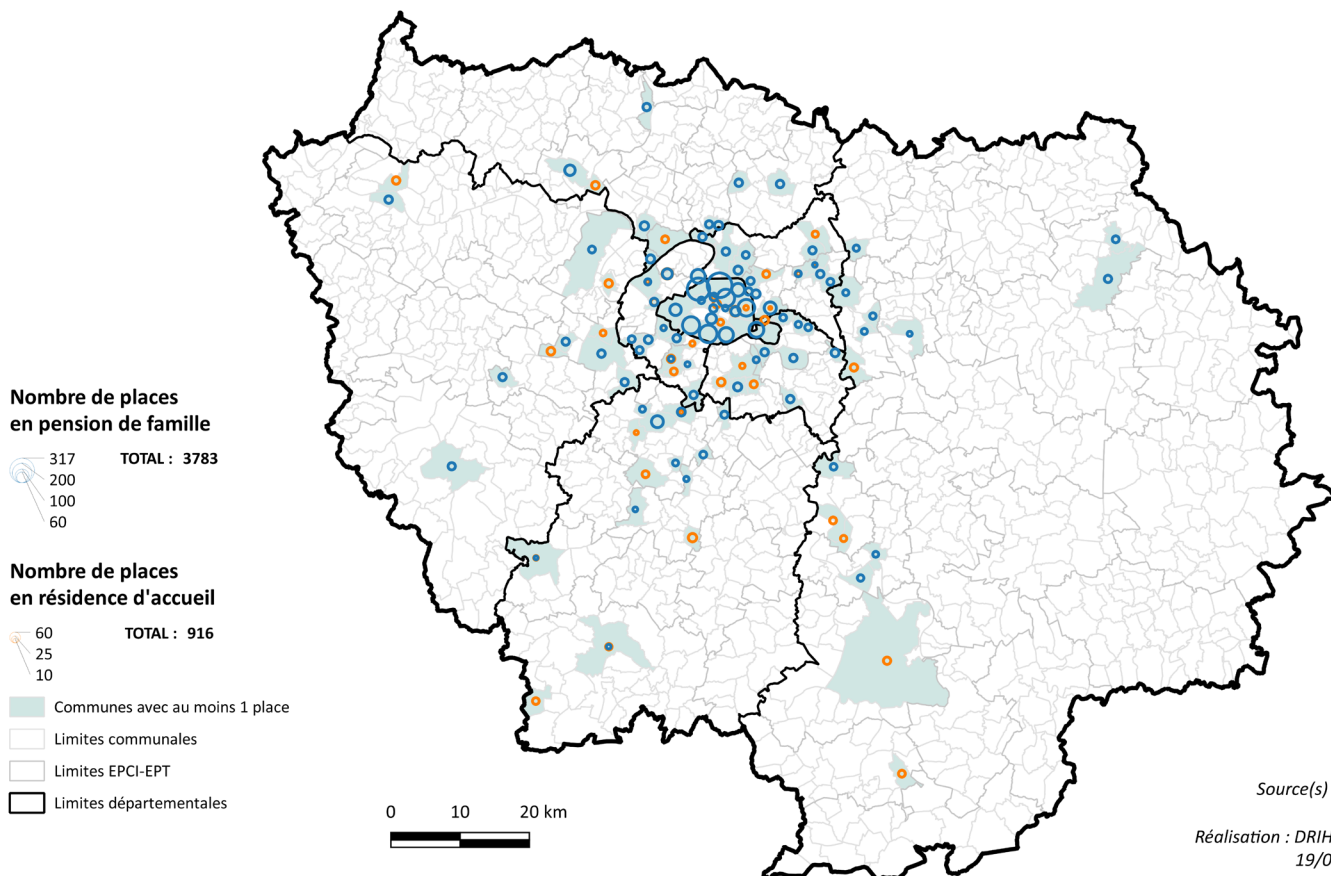
Quartier mixte, bus dans un rayon de 200m, tram à 10 min,

RER à 25 min (marche + tram)

POUR ALLER PLUS LOIN :

- **Le guide de la pension de famille** (ministère chargé du logement – union professionnelle du Logement Accompagné -UNAFO)
- **La plaquette « Pension de famille »** (ministère chargé du logement -UNAFO)
- **Les ressources de la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl) : liste des référents départementaux et régionaux ; cadre régional relatif au financement par l'État des pensions de famille en Île-de-France.**

LOCALISATION ET NOMBRE DE PLACES EN RÉSIDENCES ACCUEIL ET EN PENSIONS DE FAMILLE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN



DU 25 AU 31 MAI 2026
PENSIONSDEFAMILLE.ORG

